Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260630-A300626DAGIMR-AR

VILLE DE CLERMONT FERRAND

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU l'article L. 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « Le maire procède à la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes » ;

VU l'article D. 411-1 du Code de l'Éducation ;

ARRETE

ARTICLE 1
L'arrêté du 22 juin 2026 portant désignation des représentants de Monsieur le Maire est abrogé.

ARTICLE 2
Corinne MIELVAQUE est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE PHILIPPE ARBOS.

ARTICLE 3
Stanislas RENIÉ est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE ALBERT BAYET.

ARTICLE 4
Catherine PINET-TALLON est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT.

ARTICLE 5
Alexis BLONDEAU est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE ARISTIDE BRIAND.

ARTICLE 6
Cécile LAPORTE est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON.

ARTICLE 7
Gérald SERTELET est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE JEAN BUTEZ.

ARTICLE 8
Fatima BISMIR est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE PIERRE ET MARIE CURIE.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260630-A300626DAGIMR-AR

ARTICLE 9
Julien CERRAJERO est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE CHANTERANNE.

Julien CERRAJERO est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école de L'ÉCOLE SPÉCIALISÉE HANDICAP MOTEUR CHANTERANNE.

ARTICLE 10
Bernadette OLEKSIAK est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE ALPHONSE DAUDET.

ARTICLE 11
Jean-Baptiste LE HEN est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE DIDEROT.

ARTICLE 12
Géraldine BASTIEN est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE VICTOR DURUY.

ARTICLE 13
Vincent SALESSE est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY.

ARTICLE 14
Florence THOMAS est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE.

ARTICLE 15
Thomas LORBLANCHET est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE PIERRE MENDES FRANCE.

ARTICLE 16
Christine EVEZARD-LEPY est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE EDOUARD HERRIOT.

ARTICLE 17
Kevin QUICKE est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE VICTOR HUGO.

ARTICLE 18
Camille GUITTARD est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260630-A300626DAGIMR-AR

ARTICLE 19
David ALVAREZ est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE.

ARTICLE 20
Christiane JALICON est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE JEAN MACE.

ARTICLE 21
Quentin DISSARD est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE JULES MICHELET.

ARTICLE 22
Claire BUSSIÈRE est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN.

ARTICLE 23
Thomas BOUET-BARICAULT est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE CHARLES PERRAULT.

ARTICLE 24
Marie DESHOMMES-CHAUFFAUT est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE NESTOR PERRET.

ARTICLE 25
François MERLET est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE EDGAR QUINET.

ARTICLE 26
Anaïs SAUZEDDE est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE ROMAIN ROLLAND.

ARTICLE 27
Kevin KERGUEN est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE GEORGE SAND.

ARTICLE 28
Lucie NOURISSON est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE.

ARTICLE 29
Dominique MANSARÉ est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE JULES VALLES.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20260630-A300626DAGIMR-AR

ARTICLE 30
Chantal BORDERIE est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle et du Conseil d'école élémentaire du GROUPE SCOLAIRE JEAN ZAY.

ARTICLE 31
Jean-Baptiste LE HEN est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle de l'ECOLE MATERNELLE FOUSSON.

ARTICLE 32
Nathalie ROUX-DOMINGET est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle de l'ECOLE MATERNELLE LA PRADELLE.

ARTICLE 33
Ruben DOS SANTOS est désigné en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école maternelle de l'ECOLE MATERNELLE JEAN-PHILIPPE RAMEAU.

ARTICLE 34
Valentine TEZENAS DU MONTCEL est désignée en tant que titulaire pour représenter M. le Maire au sein du Conseil d'école élémentaire de l'ECOLE ELEMENTAIRE MERCOEUR.

ARTICLE 35
Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 JUIN 2026

Le Maire,

Julien BONY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Notifié le
- Transmis au représentant de l'Etat le 30 JUIN 2026
- Publié par mise en ligne le 30 JUIN 2026